



Monsieur  
Jean-Luc Addor  
Député  
Ch. du Grand Roé  
1965 Savièse

Notre réf. JRF/pc/cv  
Votre réf.

Date 26 novembre 2008

**V/question écrite concernant la nationalité, critère statistique pour la Police cantonale**

Monsieur le Député,

Le 8 avril 2008, vous avez déposé une question écrite complémentaire à celle du 8 novembre 2007. Elle concerne la nationalité comme critère de statistique pour la Police cantonale. Au nom du Conseil d'Etat, j'ai l'honneur de vous répondre comme suit.

La Police cantonale ne dispose pas des informations nécessaires à la tenue de statistiques sur la nationalité des clandestins interpellés aux frontières nationales. Ce type de contrôle n'est pas une mission première de la Police cantonale, mais du Corps des gardes-frontière (Cgfr). Par ailleurs, le Cgfr ne remet que certains de ces étrangers en mains de la Police cantonale, pour suite de la procédure, notamment en cas de refoulement. Ces dossiers sont coordonnés par le Service de la population et des migrations. Dès lors, les données tenues par la Police cantonale en la matière n'auraient qu'une signification partielle.

En espérant vous avoir fourni les renseignements souhaités, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-René Fournier, Conseiller d'Etat